



CONSEIL GENERAL  
BRETIGNY - SUR - MORRENS

Par email

Aux membres du conseil général  
de Bretigny-sur-Morrens

## CONVOCATION

---

**Vous êtes convoqué.e en assemblée**

**jeudi 5 décembre 2024 à 20h15**

**à Bretigny, grande salle de l'Ancien Battoir**

### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°07/2024 – Budget 2025
5. Elections – Démissions
6. Informations de la Municipalité
7. Informations du bureau du Conseil
8. Propositions individuelles et divers
9. Contre-appel

Le Président

Arnold Ottonin



La Secrétaire

Anne-Claire Tharin-Racine

Extrait nouvelle Loi sur les communes :

Article 6, alinéa 2 : « **Un membre du conseil général qui manque deux séances du conseil général consécutives, sans juste motif** (c'est-à-dire, qui ne s'excuse pas auprès du bureau du conseil général), **est réputé démissionnaire.** »